

## Comment effectuer votre virement

### 1. Références bancaires Urssaf Bretagne

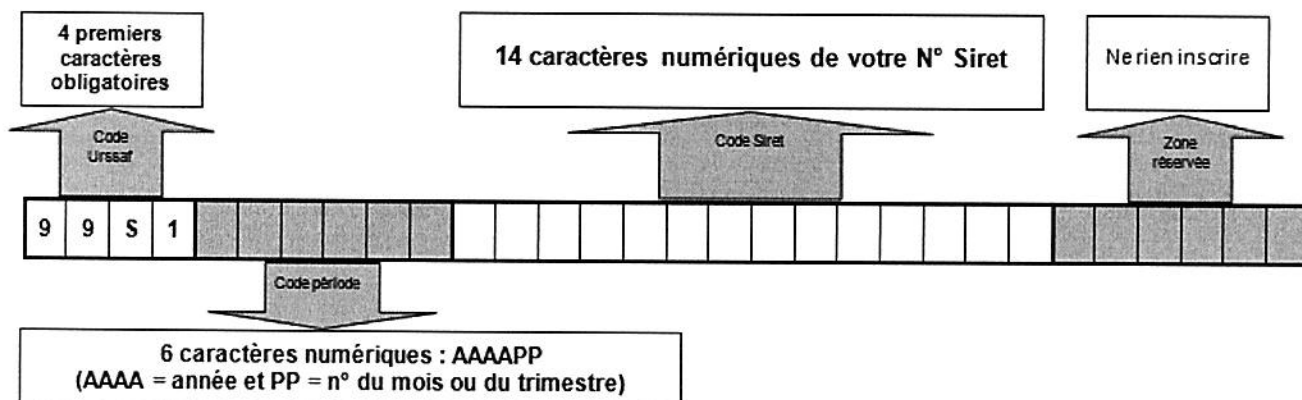
Le paiement de vos cotisations sociales à l'Urssaf Bretagne doit s'effectuer sur le compte bancaire BRED VINCENNES suivant :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé	Domiciliation
10107	00228	00650913712	38	BRED VINCENNES

Identifiant international de compte bancaire - Iban							Bic
FR76	1010	7002	2800	6509	1371	238	BREDFRPPXXX

### 2. Consignes de référencement

Votre virement doit être libellé comme suit, sans espace ou signe de ponctuation entre les chiffres :



Paiement mensuel	Code période PP	Paiement trimestriel	Code période PP
Janvier	11		
Février	12		
Mars	13	1 <sup>er</sup> trimestre	10
Avril	21		
Mai	22		
Juin	23	2 <sup>e</sup> trimestre	20
Juillet	31		
Août	32		
Septembre	33	3 <sup>e</sup> trimestre	30
Octobre	41		
Novembre	42		
Décembre	43	4 <sup>e</sup> trimestre	40
Régularisation annuelle	62		

#### Exemples de « code période »

- janvier 2016 = 201611  
- 1<sup>er</sup> trimestre 2016 = 201610

#### Principes à respecter

Vous devez prendre toutes dispositions pour que le règlement interbancaire intervienne au plus tard à la date limite de paiement des cotisations.

En l'absence d'échange interbancaire, la date d'opération sur le compte de l'Urssaf doit être la même que la date d'exigibilité des cotisations.

Vous devez vous assurer du respect par votre banque du créditement à bonne date du compte de l'Urssaf.